# Harmonisation des registres RCPers

Manuel technique eVD-0002 - Norme concernant les extractions pour les autorités religieuses

Version 1 révision 41618 10.01.2011 eVD-0002 - Norme concernant les extractions pour les autorités religieuses

10.01.2011

## Informations sur le document

Projet Harmonisation des registres – RCPers

Titre Manuel technique – eVD-0002 - Norme concernant les extractions pour les autorités religieuses

Date 10.01.2011

Version 1

Auteur GDL

Fichier TEC-eVD-0002-01-NormeExtractionAutoritésReligieuses.doc

Classement 03-AnalyseConception\Dossiers techniques\schema-eVD

# Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur	Validé le	Validé par
10.01.2011	0	Création du document	GDL		
10.01.2011	1	Version de travail	GDL		

# Table des matières

1. Introduction			
2. Spécifications de l'extraction	4		
3. Spécifications des types de données	4		
3.1. extractionDate – Date de l'extraction	4		
3.2. environment – Environnement	4		
3.3. reportedPerson – Contenu des personnes	4		
3.3.1. adult – Adulte formant le ménage	5		
3.3.2. children – Enfants du ménage	6		
3.3.3. address – Adresse de résidence principale	6		
3.3.4. cantonalStreetNumber – Identifiant cantonal de rue	6		
4. Compléments	6		
4.1. Références			

## 1. Introduction

La présente norme définit le format de l'extraction du Registre Cantonal des Personnes adressée aux autorités religieuses.

Les spécifications fournissent une description de la forme et des contenus des données concernées. La définition de la forme utilise la syntaxe du schéma XML [XSD] : eVD-0002.

# 2. Spécifications de l'extraction

L'élément utilisé pour fournir aux autorités religieuses l'extraction des personnes de leur confession est religious Authority Extraction. Cet élément contient les données suivantes :

- Date de l'extraction (cf. 3.1),
- Environnement (cf. 3.2),
- Liste des personnes de la confession concernée par l'extraction (cf. 3.3).

# 3. Spécifications des types de données

## 3.1. extractionDate - Date de l'extraction

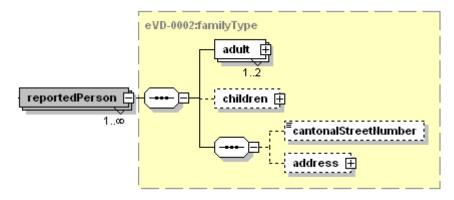
Date à laquelle a été faite l'extraction des personnes de confession concernée. Date au format complet : AAAA-MM-JJ.

#### 3.2. environment – Environnement

Environnement depuis lequel l'extraction a été faite. L'environnement est représenté par deux caractères :

- DE pour l'environnement de développement
- CI pour l'environnement « hudson »
- UT pour l'environnement « unit tests »
- IN pour l'environnement d'intégration
- VA pour l'environnement de validation
- PP pour l'environnement de pré-production
- PR pour l'environnement de production
- PO pour l'environnement de post-production

## 3.3. reportedPerson – Contenu des personnes



10.01.2011

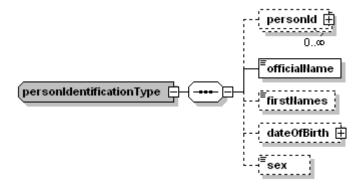
#### 3.3.1. adult - Adulte formant le ménage

Il peut y avoir au plus 2 adultes qui forment le ménage, s'ils sont mariés ou liés à un partenariat enregistré, habitant le même logement et étant de la même appartenance religieuse. Chaque adulte est composé des données suivantes :

- identification de la personne (cf.3.3.1.1)
- nationalité (cf. 3.3.1.2)
- lieux d'origine (cf. 3.3.1.3)
- état civil (cf. 3.3.1.4)

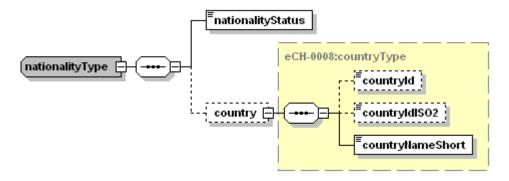
#### 3.3.1.1. person – Identification de la personne

Cet élément contient l'identité de la personne. Cet élément est de type personIdentificationType, lequel est explicité dans la norme eVD-0004 (cf. [1]).



#### 3.3.1.2. nationality - Nationalité

Nationalité de la personne. Cet élément est de type nationality Type de la norme eCH-0011 (Cf.[3]).



Note: Caractère 51 du catalogue officiel des caractères vaudois (Cf. [2]).

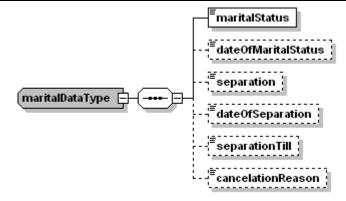
#### 3.3.1.3. origin - Lieux d'origine

Lieu d'origine de la personne, si elle est suisse. Cet élément est de type *placeOfOriginType* de la norme eCH-0011 (Cf. [3]).

Note: Caractères 231 et 262 du catalogue officiel des caractères vaudois (Cf. [2]).

#### 3.3.1.4. maritalStatus - État civil

Etat civil de la personne. Cet élément est de type maritalDataType de la norme eCH-0011 (Cf.[3]).



Note: Caractère 4 du catalogue officiel des caractères vaudois (Cf. [2]).

## 3.3.2. children – Enfants du ménage

Enfants faisant partie du ménage. Il peut y en avoir de zéro à n. Ce sont les enfants mineurs d'au moins l'un des parents.

#### 3.3.2.1. person – Identification de la personne

Identification de l'enfant : cf. 3.3.1.1.

#### 3.3.2.2. nationality - Nationalité

Nationalité de l'enfant : cf. 3.3.1.2.

#### 3.3.2.3. origin – Lieux d'origine

Lieux d'origine de l'enfant : cf. 3.3.1.3.

#### 3.3.3. address - Adresse de résidence principale

Adresse de résidence principale du ménage. Cet élément est de type swissAddressInformationType de la norme eCH-0010 (Cf. [2]).

#### 3.3.4. cantonalStreetNumber - Identifiant cantonal de rue

Identifiant cantonal de rue, tel que renseigné dans le Registre Cantonal des Bâtiments.

# 4. Compléments

## 4.1. Références

- [1] eVD-0004 Normes concernant XXX, État de Vaud, Direction des systèmes d'information, Lausanne, janvier 2011.
- [2] eCH-0010 Normes concernant les données : adresses postales pour les personnes physiques, les entreprises, les organisations et les autorités, version 3.1, Association eCH, Berne, avril 2010.
- [3] eCH-0011 Normes concernant les données : personnes, version 3.0, Association eCH, Berne, avril 2010.
- [4] Catalogue officiel des caractères vaudois, version 5, Etat de Vaud, décembre 2010.